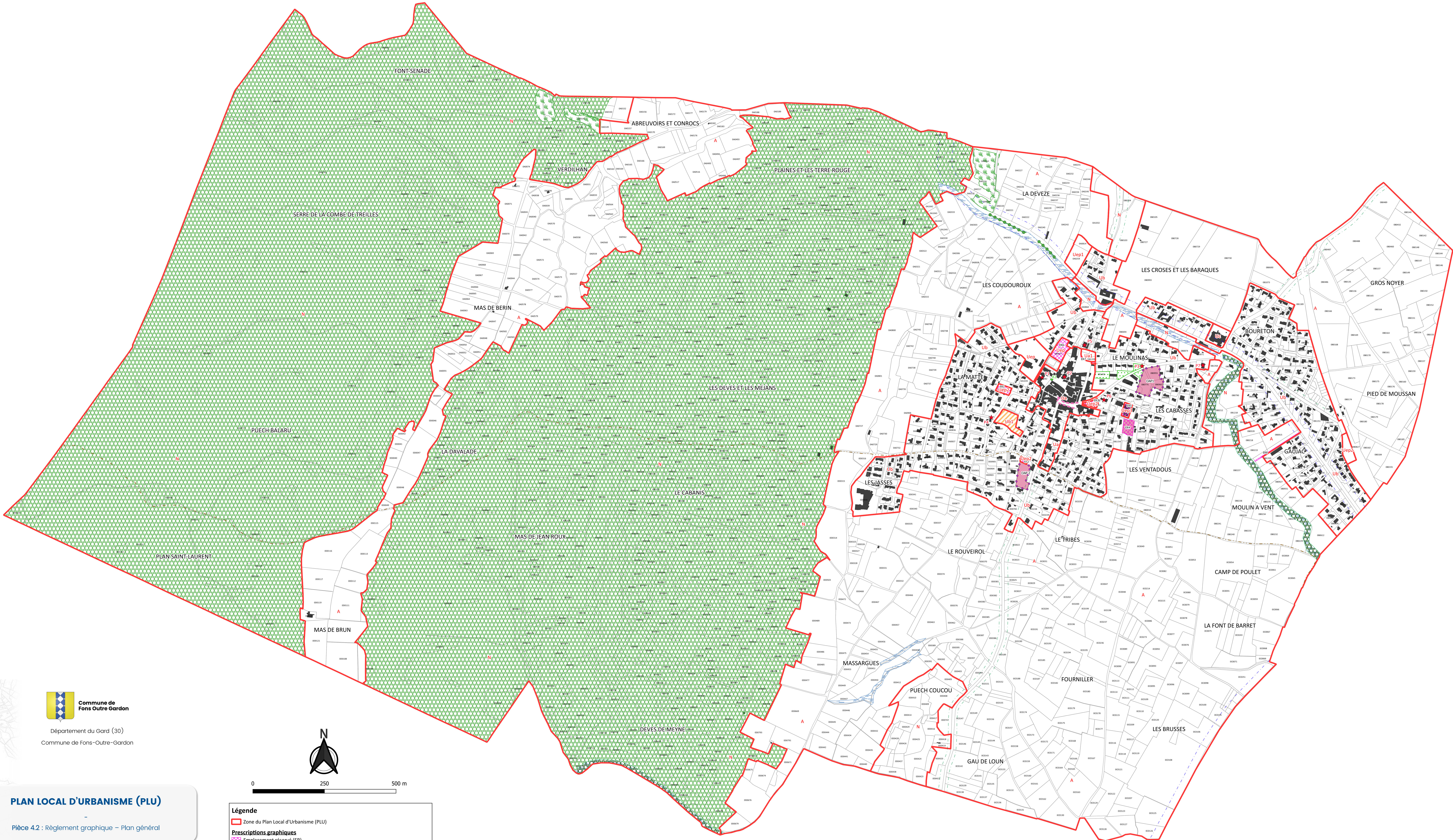




Commune de
Fons-Ourte-Gardon

Département du Gard (30)

Commune de Fons-Ourte-Gardon



0 250 500 m

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.2 : Règlement graphique – Plan général

Echelle : 1/4 500^{ème}



Légende

Zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Prescriptions graphiques

Emplacement réservé (ER)

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Servitude de mixité sociale (SMS)

Espaces boisés classés (EBC)

Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Les constructions ou installations d'une superficie supérieure à 10 m² sont interdites, pour une durée au plus de 5 ans à partir de l'approbation du présent PLU (Cf pièce 4.1 Règlement écrit, article 3, 3-9)

Préservation de la diversité commerciale

Protection des itinéraires de promenades et de randonnées

Marge de recul le long des voiries départementales

Réseau de liaison - 25 m

Réseau de proximité - 15 m

Prescriptions écologiques

Préservation des pelouses sèches

Préservation des ripisylves

Préservation des zones humides

Protections paysagères

Espace vert protégé

Arbres remarquables

Alignement d'arbres remarquables

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Protection d'éléments de patrimoine bâti

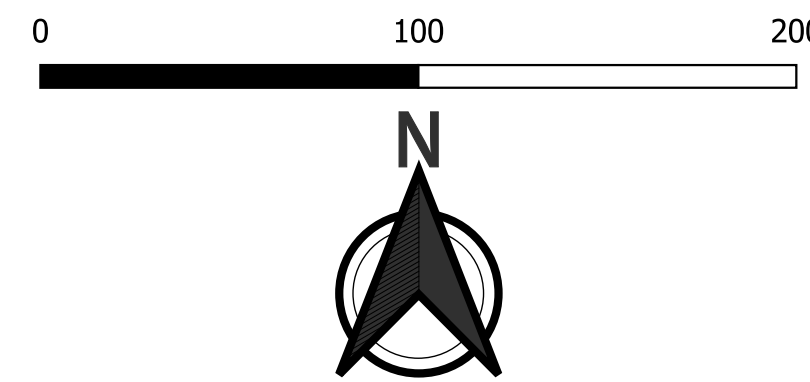
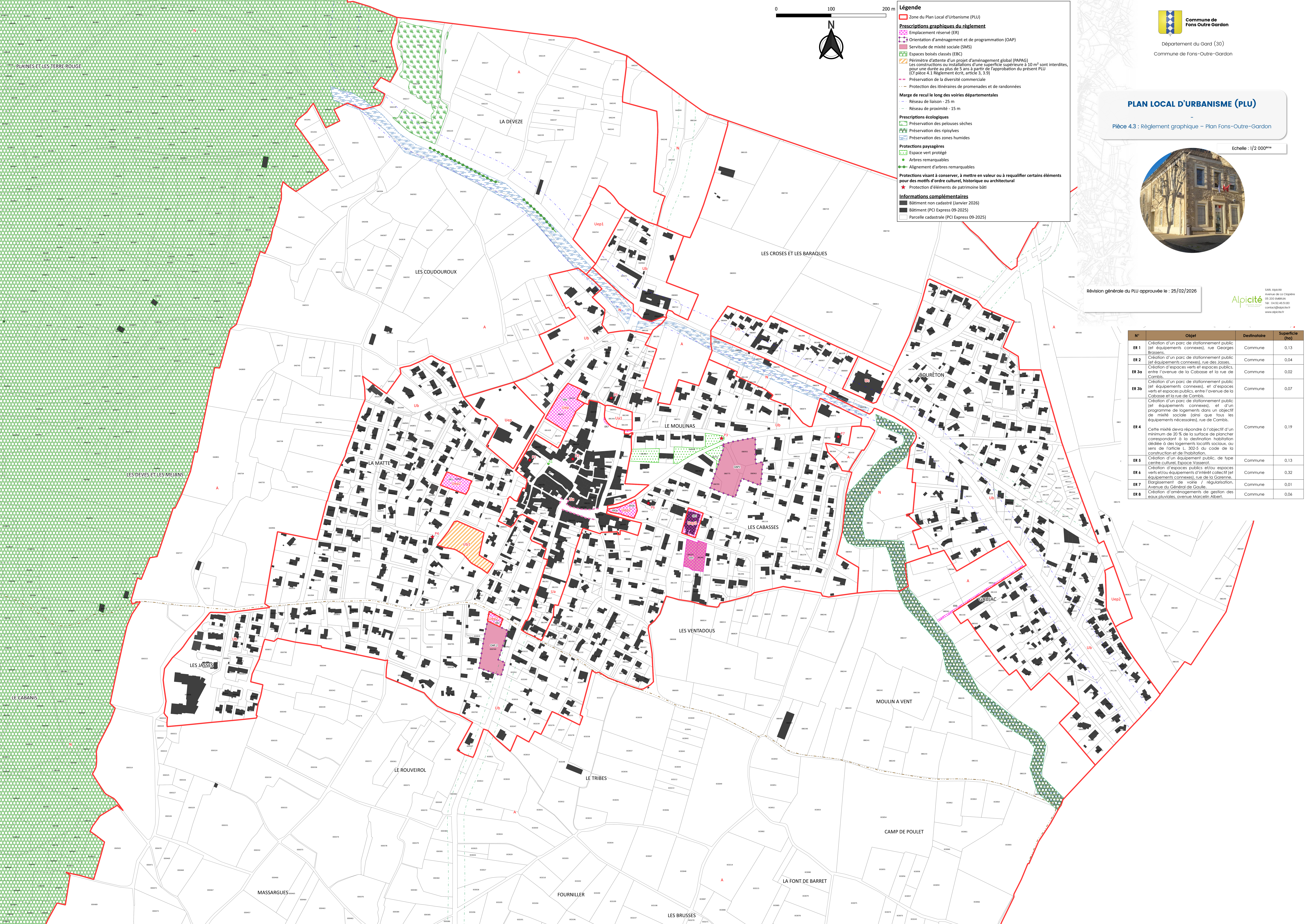
Informations complémentaires

Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)

Bâtiment (PCI Express 09-2025)

Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)

N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes), rue Georges Brassens.	Commune	0,13
ER 2	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes), rue des Jasses.	Commune	0,04
ER 30	Création d'espaces verts et espaces publics, entre l'avenue de la Cabasse et la rue de Cambis.	Commune	0,02
ER 3b	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes), et d'espaces verts et espaces publics, entre l'avenue de la Cabasse et la rue de Cambis.	Commune	0,07
ER 4	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes), et d'un programme de logements dans un objectif de mixité sociale (ainsi que tous les équipements nécessaires), rue de Cambis.	Commune	0,19
ER 5	Cette mixité devra répondre à l'objectif d'un minimum de 20 % de la surface de plancher correspondant à la destination habitation dédiée à des logements locatifs sociaux, au sens de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation.	Commune	0,13
ER 6	Création d'un équipement public, de type centre culturel, Espace Vasseroi.	Commune	0,32
ER 7	Création d'espaces publics et/ou espaces verts et/ou équipements d'intérêt collectif (et équipements connexes), rue de la Garenne.	Commune	0,01
ER 8	Élargissement de voirie / régularisation, Avenue du Général de Gaulle.	Commune	0,06



- Légende**
- Zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - Prescriptions graphiques du règlement**
 - Emplacement réservé (ER)
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Servitude de mixité sociale (SMS)
 - Espaces boisés classés (EBC)
 - Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
Les constructions ou installations d'une superficie supérieure à 10 m² sont interdites, pour une durée au plus de 5 ans à partir de l'approbation du présent PLU (Cf pièce 4.1 Règlement écrit, article 3, 3.9)
 - Préservation de la diversité commerciale
 - Protection des itinéraires de promenades et de randonnées
 - Marge de recul le long des voiries départementales**
 - Réseau de liaison - 25 m
 - Réseau de proximité - 15 m
 - Prescriptions écologiques**
 - Préservation des pelouses sèches
 - Préservation des ripisylves
 - Préservation des zones humides
 - Protections paysagères**
 - Espace vert protégé
 - Arbres remarquables
 - Alignement d'arbres remarquables
 - Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural**
 - Protection d'éléments de patrimoine bâti
 - Informations complémentaires**
 - Bâtiment non cadastré (janvier 2026)
 - Bâtiment (PCI Express 09-2025)
 - Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

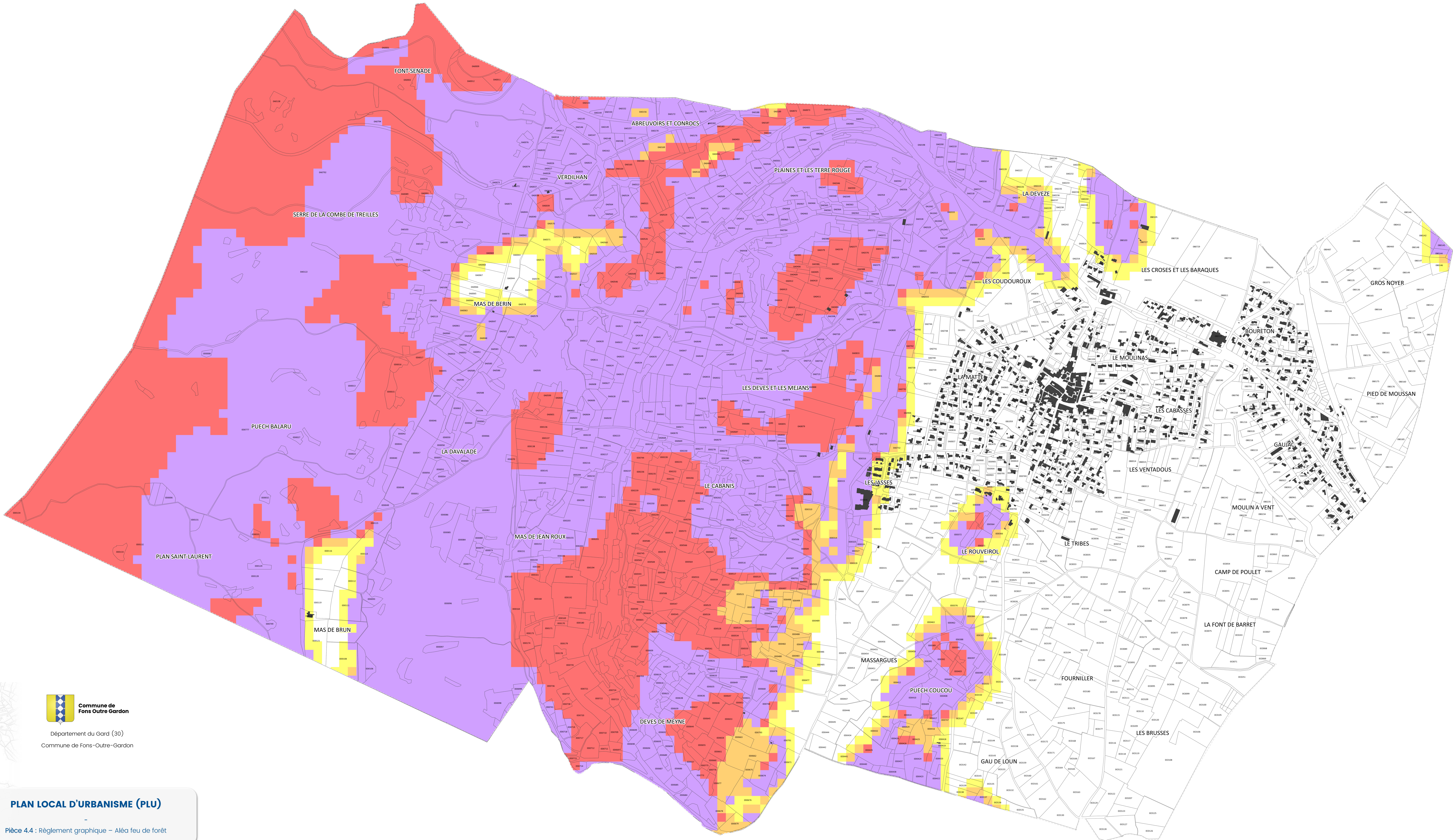
Pièce 4.3 : Règlement graphique – Plan Fons-Outre-Gardon



Echelle : 1/2 000^{ème}

Révision générale du PLU approuvée le : 25/02/2026

N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes), rue Georges Brassens.	Commune	0.13
ER 2	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes), rue des Jasses.	Commune	0.04
ER 3a	Création d'espaces verts et espaces publics, entre l'avenue de la Cabasse et la rue de Cambis.	Commune	0.02
ER 3b	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes), et d'espaces verts et espaces publics, entre l'avenue de la Cabasse et la rue de Cambis.	Commune	0.07
ER 4	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes), et d'un programme de logements dans un objectif de mixité sociale (ainsi que tous les équipements nécessaires), rue de Cambis. Cette mixité devra répondre à l'objectif d'un minimum de 20 % de la surface de plancher correspondant à la destination habitation dédiée à des logements locatifs sociaux, au sens de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation.	Commune	0.19
ER 5	Création d'un équipement public, de type centre culturel, Espace Vasserot.	Commune	0.13
ER 6	Création d'espaces publics et/ou espaces verts et/ou équipements d'intérêt collectif (et équipements connexes), rue de la Garonne.	Commune	0.32
ER 7	Bourgeoisement de voirie / régularisation, Avenue du Général de Gaulle.	Commune	0.01
ER 8	Création d'aménagements de gestion des eaux pluviales, avenue Marcel Albert.	Commune	0.06



Commune de
Fons-Outre-Gardon

Département du Gard (30)
Commune de Fons-Outre-Gardon

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.4 : Règlement graphique – Aléa feu de forêt

Echelle : 1/4 500^{ème}



Légende

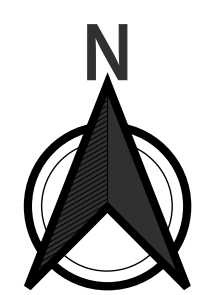
Information du règlement

Aléa feu de forêt

- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Informations complémentaires

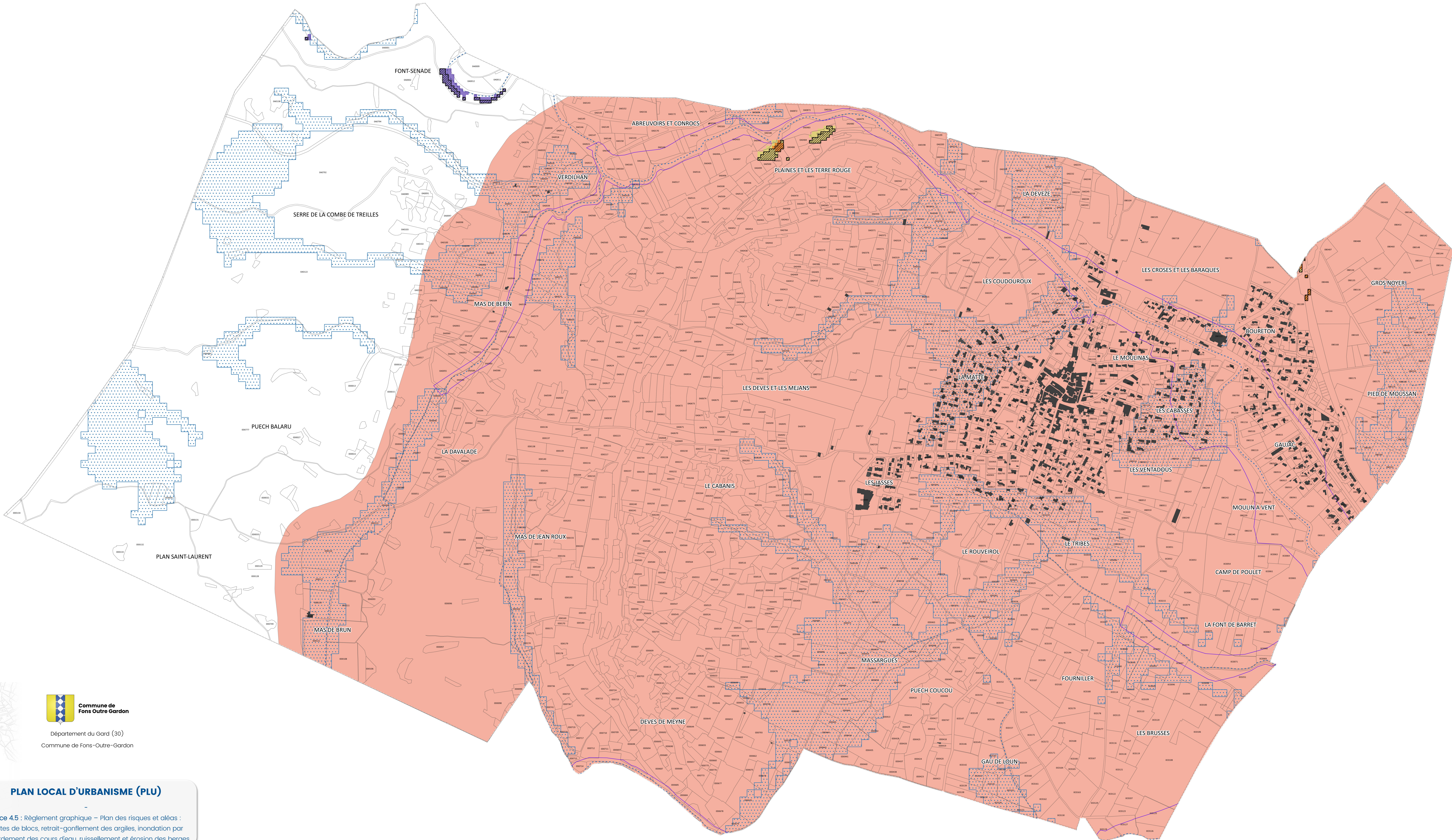
- Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)
- Bâtiment (PCI Express 09-2025)
- Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)



0 250 500 m

Révision générale du PLU approuvée le : 25/02/2026

Alpicité
SARL Alpicité
Avenue de la Cité
05 200 00000
Tél : 04 67 42 42 50
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr



Commune de
Fons Outre Gardon

Département du Gard (30)

Commune de Fons-Outre-Gardon

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.5 : Règlement graphique – Plan des risques et aléas :
chutes de blocs, retrait-gonflement des argiles, inondation par
débordement des cours d'eau, ruissellement et érosion des berges

Echelle : 1/4 500^{ème}



Légende

Prescriptions du règlement

Risque d'érosion des berges
--- Réseau hydrographique (retrait de 10.00 m appliqué
à partir du haut des berges)

Informations du règlement

Aléa chute de blocs

Faible

Moyen

Fort

Zone de départ

Aléa ruissellement (EXZEco)

Zone de ruissellement indifférencié

Retrait gonflement des argiles

Fort

Risque d'inondation par débordement des cours d'eau

Zonage du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Informations complémentaires

Bâtiment non cadastré (janvier 2026)

Bâtiment (PCI Express 09-2025)

Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)



0 250 500 m

Révision générale du PLU approuvée le : 25/02/2026

SAH Alpicité
Avenue de la Cité
05 200 000000
05 200 000000
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr